

NOTE EXPLICATIVE
AFFECTATION AU FONDS DE RESERVE EXTRAORDINAIRE

Afin de ne pas laisser inutilisés certains soldes d'emprunts, ceux-ci peuvent être transférés au fonds de réserve extraordinaire afin de pouvoir être utilisés pour des acquisitions futures au service extraordinaire.

Dans le présent dossier, le Collège propose au Conseil l'affectation d'un montant de **627.781,55 €** relatif à un solde d'emprunt pour

- le projet « Frais établissement et création d'une maison de l'enfance à Ville-Pommeroeul » ;
- le projet « Frais établissement et travaux pour les travaux 3ème phase COP » ;
- le projet « travaux de rénovation de l'église d'Harchies »